

Faire de l'ordonnance un outil pour une utilisation plus sûre des médicaments

Une ordonnance n'est pas qu'un document réglementaire. Il est utile de la lire avec les soignants et de les questionner au besoin.

● Une ordonnance doit comporter un certain nombre de mentions obligatoires. C'est aussi un document à utiliser pour échanger avec les soignants. Leur poser des questions, et si besoin faire ajouter des précisions, au moment de la rédaction de l'ordonnance, ou lors de l'obtention du médicament à la pharmacie. Ceci permet de mieux utiliser le médicament, et de limiter les risques d'erreurs, dont celles des soignants : erreur de médicament, erreur de dose, erreur dans la manière de le prendre, oubli d'ajout ou de suppression d'un médicament, etc.

Informations concernant le patient

● L'ordonnance doit obligatoirement indiquer : nom, prénom, sexe et âge du patient. Ce qui permet de vérifier que la prescription correspond effectivement à la personne concernée.

● La mention du poids et de la taille n'est pas obligatoire mais souvent utile, voire indispensable chez les enfants.

● Au moment de la rédaction d'une ordonnance ou de son utilisation à la pharmacie, il est utile de préciser ou de rappeler aux soignants certaines informations telles que les allergies, les maladies survenues ou en cours, une grossesse ou un désir de grossesse, un allaitement, etc., ainsi que la prise de tout autre médicament, de plantes ou de compléments alimentaires.

Le médicament et son utilisation

● L'ordonnance doit indiquer le vrai nom du médicament, c'est-à-dire la dénomination commune de chaque substance qui le compose. Il s'agit le plus souvent d'une dénomination commune internationale (DCI). Savoir repérer sur les étiquetages des médicaments cette dénomination, diminue le risque de se tromper de médicament ou de prendre plusieurs fois un même médicament sous des noms de marque différents.

● Pour chaque médicament, les autres mentions qui doivent figurer sur l'ordonnance sont : la forme pharmaceutique (sirop, comprimés, etc.), le dosage, la quantité de chaque prise (une cuillère mesure, la graduation sur une pipette, le nombre de comprimés, etc.), la fréquence et les modalités des prises, la durée de traitement ou le nombre de boîtes, et éventuellement le nombre de renouvellements.

● En plus de ces mentions obligatoires, les soignants peuvent ajouter des explications sur l'objectif du traitement et des précautions d'emploi des médicaments (par exemple, ne pas conduire après la prise d'un médicament sédatif). En cas d'arrêt d'un médicament, il est important de préciser si l'arrêt est temporaire ou définitif et si le médicament a été remplacé par un autre. Si besoin, ne pas hésiter à faire préciser ces points par les soignants.

● Il est aussi utile de savoir si le médicament est prêt à l'emploi ou si une préparation est nécessaire au préalable et ce qu'il convient de faire pour le préparer (par exemple, jusqu'à où ajouter de l'eau, agiter le flacon avant utilisation). Et pour certains médicaments (les médicaments à inhaler, à injecter, etc.), s'entraîner à manipuler le dispositif d'administration avec un soignant permet d'apprendre à les utiliser efficacement.

● À la maison, avant d'utiliser un médicament, prendre le temps de lire attentivement les mentions sur la boîte, la notice et l'ordonnance (qui doit être remise au patient en France). En cas de doute, d'oubli ou d'erreur, contacter un soignant.

©Prescrire – février 2019

Sources • "Ordonnance : entre règles et adaptation au patient pour mieux sécuriser les soins" *Rev Prescrire* 2012 ; 32 (346) : 578-584.